



ARMÉE SUISSE

SCHWEIZERISCHE ARMEE

ESERCITO SVIZZERO

LE COMMANDANT EN CHEF DE L'ARMÉE

3
CHIEF NÖSSIDER OBERBEFEHLSHABER
MILITÄRDEPARTEMENT DER ARMEE

IL COMANDANTE IN CAPO DELL'ESERCITO

No. 11510

+ 13. JUL. 1940 +
0 11. 4

Quartier Général de l'Armée,
le 12 juillet 1940.

1/8/mo.



Secret.

Au Chef du Département militaire fédéral,
(A l'intention du Conseil fédéral).

NOTE CONCERNANT LE NOUVEAU DISPOSITIF DE DEFENSE.

I. 1) Par sa lettre du 2.7.40, le Conseil fédéral m'a confirmé les instructions du 31.8.39 : " sauvegarder l'indépendance du Pays et maintenir l'intégrité du territoire en mettant en oeuvre tous les moyens militaires appropriés. "

Le dispositif que j'ai appliqué pendant la première phase de la guerre visait à défendre la plus grande partie du territoire national. Il comportait deux échelons:

- les troupes frontière, appuyées à des fortifications permanentes et de campagne, et résistant sur place;
- la position d'armée, sur laquelle s'exerçait l'effort principal de la défense, et que tenaient, sans esprit de recul, les gros de nos forces.

Le tracé de cette position était jalonné généralement par Sargans-Wallensee-Canal de la Linth-Lac de Zürich-Limmat-Jura argovien, bâlois, bernois et neuchâtelois-Lac de Neuchâtel-Mentue-Lac Léman.

2) En cas d'agression par l'un des belligérants, je pouvais escompter qu'une aide nous serait apportée, automatiquement, par son adversaire, et que notre capacité de défense s'en trouverait renforcée et prolongée.

*Journaux
fut question
au contraire
15.7.40 P.G.*

II. 1) Cette situation s'est modifiée progressivement à la suite de la diminution et de l'effondrement de la résistance française, puis de l'entrée en scène de l'Italie aux côtés de l'Allemagne.

Dès lors, ce n'était plus sur un ou deux fronts que nous risquions d'être attaqués, mais sur tous les fronts, et ceci d'autant plus que la saison autorisait les opérations en haute-montagne.

Enfin, nous ne pouvions plus compter sur l'aide d'un allié éventuel.

*An Humm
Rindler-Schjerve
Pilt. - Poley
18.7.40.
Reming*



Au Chef du Département mil. fédéral - A l'int. du Conseil féd. 12.7.40 -2-.

- 2) Aux besoins de la situation nouvelle, a répondu la remobilisation du 11 mai, puis un remaniement de notre dispositif qui s'est traduit par l'extension progressive de notre effort défensif à des fronts nouveaux en réponse au développement de la menace.

III. 1) La signature de l'armistice est venue, une fois de plus, modifier la situation extérieure. Celle-ci m'inspire aujourd'hui l'appréciation suivante:

Si, d'une part, l'Allemagne et l'Italie n'ont pas intérêt à provoquer de nouveaux conflits aussi longtemps qu'elles ne sont pas venues à bout de la résistance anglaise, d'autre part, les voies de communication directes qui traversent nos Alpes présentent, pour la première de ces puissances en tout cas, un intérêt indiscutable. Celle-ci pourrait donc être amenée à exercer sur la Suisse une pression économique, politique, et même militaire, pour obtenir libre usage de ces voies de communication.

Ainsi, les exigences allemandes pourraient, tôt ou tard, devenir telles qu'elles seraient inconciliables avec notre indépendance et notre honneur national. La Suisse ne parviendra à échapper à la menace d'une attaque allemande directe que si le haut commandement allemand, dans ses calculs, considère qu'une guerre contre nous serait longue et coûteuse, qu'elle ranimerait, inutilement, ou dangereusement, un foyer de luttes au centre de l'Europe et gênerait l'exécution de ses plans.

- 2) Dès lors, l'objet et le principe de notre défense nationale sont de démontrer à nos voisins que cette guerre serait une entreprise longue et coûteuse. Si nous devons être entraînés dans la lutte, il s'agira de vendre notre peau aussi cher que possible.

IV. 1) A cette appréciation nouvelle, dans le cadre d'une mission inchangée, correspondent des décisions nouvelles.

- 2) Une démobilisation partielle a été effectuée le 7 juillet. J'estime que des mesures de démobilisation plus complètes ne sauraient être envisagées pour le moment, sauf en ce qui concerne une partie des troupes légères dont les chevaux doivent revenir à l'agriculture pour le temps des moissons.

Au Chef du Département mil. fédéral - A l'int. du Conseil féd. 12.7.40 -3-.

- 3) L'articulation de notre dispositif de défense
 en 2 échelons - troupes frontière et position d'armée -
 est-elle encore justifiée ?
- a) Troupes frontière: sans aucun doute, leur valeur s'est ac-
 crue au cours des mois de service actif en même temps
 que leurs travaux de fortifications se sont développés.
- b) Position d'armée: Elle comporte deux avantages princi-
 paux:
- elle couvre une partie essentielle du territoire na-
 tional, avec les ressources qui s'y trouvent;
 - elle comprend de solides organisations, maintenant
 presque achevées, et pour lesquelles d'importantes
 dépenses ont été consenties.

En revanche, telle qu'elle était conçue et occu-
 pée jusqu'ici, cette position présentait des inconvé-
 nients et des risques. La nécessité de parer à une atta-
 que sur tous les fronts à la fois m'imposait une nouvelle
 répartition des moyens, qui impliquait une diminution de
 la densité d'occupation.

De plus, en présence des méthodes de combat mo-
 dernes, et, notamment, des engins blindés, notre posi-
 tion d'armée risquait d'être prise à revers; si j'y
 concentrais le gros de nos moyens, même avec une densi-
 té moindre, leur action risquait de se trouver compromise
 par l'effet d'une menace ou d'une irruption sur ses
 flancs ou ses arrières (expérience de la manoeuvre à
 revers contre la ligne Maginot).

- V. 1) J'ai pris la décision suivante: la défense du
 territoire s'organisera suivant un principe nouveau, ce-
 lui de l'échelonnement en profondeur.

A cet effet, j'ai institué trois échelons de
 résistance principaux, complétés par un système intermé-
 diaire de points d'appui.

- 2) Les trois échelons de résistance seront:
- a) les troupes frontière, qui conserveront leur dispo-
 sitif actuel;
- b) une position avancée ou de couverture, qui utilisera
 le tracé de la position d'armée actuelle entre le Lac
 de Zürich et le massif du Gempen et qui se prolongera

Au Chef du Département mil. fédéral - A l'int. du Conseil féd. 12.7.40

par un front Ouest, jalonné généralement par le Jura bernois et neuchâtelois - Morat - la Sarine jusqu'à la trouée de Bulle.

- c) une position des Alpes ou réduit national qui sera flanquée, à l'Est, à l'Ouest et au Sud, par les forteresses, englobées, de Sargans, de St.Maurice et du Gothard, et dont le tracé sera jalonné généralement par le Canal de la Linth - le Rigi - le Pilate - Schratzenfluh - La Sulg - la chaîne du Stockhorn - les Alpes fribourgeoises - la Dent de Lys - Villeneuve - la crête frontière des Alpes valaisannes - le front Sud de la forteresse du Gothard - le Tödi - Sargans.

3) Les missions dévolues à ces trois échelons de résistance seront les suivantes:

- a) Celle des troupes frontière sera maintenue.
- b) La position avancée ou de couverture barrera les axes de pénétration vers l'intérieur du pays.
- c) Les troupes de la position des Alpes ou réduit national tiendront, sans esprit de recul, avec des approvisionnements constitués pour une durée maximum.
- d) Entre ces trois échelons, le système défensif intermédiaire comportera des points d'appui de défense anti-chars, constituant autant de réduits ou de nids de résistance, gardés sur tous les fronts. Leurs méthodes de combat s'inspireront de celles de la guérilla, ainsi que des plus récents enseignements de la guerre.

En cas d'irruption de blindés à l'intérieur de nos positions, la défense anti-chars devra être assumée ou reprise, à n'importe quelle profondeur, avec la même efficacité et la même rapidité.

En plus de ces points d'appui, le système de défense intermédiaire comportera un jeu profond de destructions, qui sera complété dans la zone comprise entre la position de couverture et le réduit national.

Cette défense intermédiaire sera dévolue, suivant les zones:

- à des détachements légers de formation;
- à des troupes territoriales mobilisant dans la région et agissant en coopération avec les gardes locales;

4) L'importance des forces affectées à la position de couverture sera de 4 divisions et une division légère sur l'ensemble de nos 9 divisions et 3 brigades de montagne.

Cette proportion m'a été dictée par des considérations stratégiques, (densité d'occupation nécessaire pour tenir la position de couverture), et économiques (impossibilité de faire vivre des effectifs supérieurs dans la zone alpestre du réduit national).

VI. Ce nouveau dispositif de défense aura pour conséquence inévitable le maintien sur place des populations civiles. Des évacuations partielles pourront, sans doute, être ordonnées par le commandement local suivant les circonstances.

Mais il importe avant tout que les populations ne refluent, en aucun cas, vers le réduit national, où elles compromettraient le succès des opérations et ne disposeraient pas d'approvisionnements suffisants.

VII. La mise en oeuvre du nouveau dispositif comportera diverses opérations:

- 1) Regroupement partiel des internés;
- 2) Regroupement simultané des unités d'armée dans les zones avoisinant le réduit national, où l'instruction sera entreprise selon les enseignements les plus récents;
- 3) Regroupement des troupes destinées à la position de couverture;
- 4) Travaux de fortification sur la position du réduit national.

VIII. Le nouveau dispositif pourra être achevé au début du mois d'août.

En dépit des difficultés que cette opération comporte, toutes mesures utiles seront prises pour assurer la continuité de la défense pendant cette période de regroupement.

IX. Le P.C. de l'Armée viendra probablement à Altdorf.

X. Il importerait que le Conseil Fédéral se transportât, dès le début des hostilités, dans une localité située

Au Chef du Département mil. fédéral - A l'int. du Conseil féd. 12.7.40 -6-.

à l'intérieur du réduit national, qui pourrait être Kandersteg,
où aucun P.C. n'est prévu.-

Le Général:



Annexe: 1 carte schématique du nouveau
dispositif de défense.

Copie au Chef de l'E.M.G. de l'Armée.